



VAL-DE-RUZ

Procap reçoit un don du cercle de l'Union

Le cercle du Val-de-Ruz de la société philanthropique l'Union a remis dimanche à Cernier un chèque de 10 000 francs (bénéfice de son gala du 125e) à Procap du Val-de-Ruz. Cette organisation d'aide aux personnes handicapées a notamment une section sportive (photo). /comm-réd

CONSEIL GÉNÉRAL

La Côte-aux-Fées débat de son hôtel-restaurant

La vision financière à long terme du village de La Côte-aux-Fées, et notamment le sort de l'hôtel-restaurant de la Poste, a animé vendredi le Conseil général. Le budget 2011 déficitaire n'a toutefois pas été combattu.

MATHIEU MARIDOR

Le budget communal 2011 de La Côte-aux-Fées, qui présente un déficit de 139 200 francs, a été accepté à l'unanimité vendredi soir par le Conseil général. Mais il a suscité des discussions sur la situation financière à long terme, avec notamment l'avenir de l'hôtel-restaurant de la Poste.

Cet établissement appartient à la commune et l'actuelle tenancière, en place depuis deux ans, a résilié son bail pour fin février. «Il nous coûte 60 000 francs par année, et il faut donc que nous débattions ce soir de ce sujet», a souligné la secrétaire du Conseil général, Florence Piaget, en constatant que les budgets sont déficitaires depuis des années. «Je ne suis pas contre l'idée d'un café, mais je ne veux pas le payer à ce prix. Pour moi, il faudrait le vendre.»

Plusieurs élus, en revanche, expriment leur volonté de maintenir ce restaurant en mains communales. «Il faut se rendre compte que c'est le poumon du village», s'exclame la conseillère communale Cosette Pétremand. Et pour Laurent Piaget, vice-président de l'exé-



LA CÔTE-AUX-FÉES Les autorités communales souhaitent rester propriétaires du seul établissement public du village et continuer à le mettre en location. (ARCHIVES DAVID MARCHON)

cutif, «il faut maintenant prendre une décision claire: soit nous continuons à chercher du monde pour le louer, soit on le vend. Mais il faut savoir où l'on veut aller».

L'hôtel-restaurant de la Poste est à louer dès le 1er mars. Son loyer avoisine les 3800 francs par mois. Mais Cosette Pétremand estime que l'établissement n'est pas louable dans son état actuel. «Des travaux sont à effectuer. Par exemple, l'isolation est à améliorer», précise Jean Martin, président du Conseil communal.

De ce débat se dégage un consensus, lequel défend le maintien de la mise en location du seul restaurant du village. «Nous voulons vraiment accueillir des repreneurs et nous sommes prêts à discuter avec eux sur les divers travaux de remise en état nécessaires», explique Laurent Piaget.

Au-delà du cas précis, même si la commune possède encore quatre millions de fortune, le législatif s'est mis d'accord pour limiter à l'avenir le déficit. «Le Conseil général doit réfléchir pour faire vivre le village

autrement. C'est notre responsabilité», souligne Florence Piaget. «Il est de notre devoir de chercher également d'autres solutions pour limiter la dette», avertit Christian Lambelet, président du Conseil général. «Nous n'avons peut-être pas encore pensé à tout.»

Par ailleurs, le Conseil général unanime a accepté un crédit de 35 000 francs pour la pose d'un paratonnerre au collège et adopté le règlement d'entretien des chemins issus du Syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées. /MMA

DOMBRESSON

Votation Multiruz à son tour contestée

L'adhésion de la commune de Dombresson au Syndicat régional des eaux Multiruz n'a pas fini de faire des vagues. L'opposant Willy Boss a déposé en fin de semaine dernière un recours au Château contre le résultat de la récente votation populaire, nous confirme la chancellerie d'Etat.

Par 302 voix contre 215, la population de Dombresson a accepté le 28 novembre que la commune adhère à Multiruz. Par là même, elle a donné son aval à la dissolution de l'actuel syndicat des eaux du Val-de-Ruz Est (Sevre).

Or, selon la chancellerie d'Etat Séverine Despland, le recourant fait remarquer que le référendum qu'il avait lancé contre l'adhésion était muni de 260 signatures et que, selon sa petite enquête, tous ces opposants ont voté. Il s'étonne aussi que ce scrutin communal, selon la statistique officielle, n'ait attiré que 45% des électeurs, participation inférieure à celle du district en ce week-end de votations fédérales.

Autrement dit, résume la chancellerie, le référendaire pense que des voix négatives ont disparu du vote et il demande une analyse graphologique des bulletins. Pour mémoire, il suffisait d'y écrire oui ou non.

«Nous allons demander les observations du Conseil communal de Dombresson et préparerons au plus vite une réponse avec l'aide du Service juridique de l'Etat», explique Séverine Despland. Qui espère rendre sa décision avant Noël, verdict qui pourrait encore être contesté au Tribunal administratif.

Le Conseil communal devait examiner ce recours lors de sa séance d'hier soir, selon son président Pierre-Yves Bourquin. Quant au comité directeur de Multiruz, dans l'expectative, selon son administrateur Stéphane Bianchini, il «s'étonne qu'une seule personne puisse bloquer tout un processus de régionalisation par un recours clairement abusif». Blocage qui entraîne des frais pour les collectivités publiques. /axb

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE

Budget accepté et écoliers rapatriés

En acceptant par 17 voix et une abstention le budget communal 2011 – presque 99 000 francs de déficit –, le Conseil général des Geneveys-sur-Coffrane a implicitement donné son feu vert jeudi soir au rapatriement des enfants du village qui suivent l'école infantine à Coffrane. Une économie de 35 000 francs sera ainsi réalisée sur les frais de transports.

Dans la foulée, dans une fourchette de 14 et 13 oui contre une ou deux oppositions et

quelques abstentions, le législatif des Geneveys-sur-Coffrane a adopté un nouveau règlement des subventions communales et accepté que la cantine du stand de tir soit vendue au prix symbolique d'un franc aux Armes de Guerre. Cette société de tir y tiendra ses réunions ainsi que des séances d'instruction aux jeunes tireurs.

Par ailleurs, politiquement engagé depuis 19 ans, Luc Dapples a annoncé sa démission du Conseil général. /fno-axb

PUBLICITÉ



CASHLESS DAYS

UTILISEZ MAESTRO® ET RECEVEZ UN CADEAU.

Payez avec Maestro et ramenez un cadeau surprise. À partir d'un achat de CHF 89.–, recevez en plus gratuitement le t-shirt «Bao» d'une valeur de CHF 29.–, issu d'une production durable neutre en CO₂. Offre valable du 13.12 au 18.12.2010 dans les «Switcherstore» suivantes:



Marin-Epagnier Switcherstore Centre Commercial